

COMPTE RENDU DES DEBATS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 AVRIL 2012

Monsieur le Maire ouvre la séance, en qualité de Président, suite à la convocation qui a été adressée à chaque conseiller le 11 avril 2012, conformément à la procédure prévue par l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Locales

Présents : **M. Gilles SALLAFRANQUE (le Maire) - M. Michel ASSENZA – M. Jean Marie CHUSSEAU
Mme Annick GOULEVANT - M. Jacques GUINARD M. Jacky HALLARD – M. Jean Philippe JOYEUX
Mme Françoise LAGARDE - Mme Patricia SAID – M. Guillaume MARTIN - M. Serge MIQUEL
Mme Gaëlle SABOURAUD - Mme Annick. TETAUD**

Date de la convocation : 11 AVRIL 2012

Absent excusé : **Melle Charlette JOGUET**

Absent non excusé :

Procurations : **Mme COQUILLAUD à M. MARTIN**

le Président fait procéder à la désignation du secrétaire de séance : J. HALLARD

et sollicite les conseillers sur le dernier compte rendu :

Observations : néant

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – Commune de Mornac sur Seudre

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur CHUSSEAU délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur SALLAFRANQUE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		317 379,86	28 444,89			288 934,97
Opérations de l'exercice	464 138,57	605 497,73	273 793,94	192 990,42	737 932,51	798 488,15
Résultat de clôture		458739,02	109248,41			349490,61

Hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité

Accepte le compte administratif 2011 de la commune comme résumé ci-dessus

COMPTE DE GESTION 2011 – Commune de Mornac sur Seudre

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le Compte de Gestion 2011 du Receveur Municipal qui est identique au Compte Administratif 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'approuver le compte de gestion de la commune présenté par le Receveur Municipal.

AFFECTATION DE RESULTATS 2011 - Commune de Mornac sur Seudre

Le Conseil Municipal, constatant :

- un excédent de la section de fonctionnement de 458 739,02 €
- un déficit de la section d'investissement de 109 248,41 €
- un reste à réaliser en dépense d'investissement de 88 969,60 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'affecter les résultats comme suit :

Affectation	Montant
Déficit d'investissement reporté (ligne 001)	109 248,41 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068)	198 218,01 €
Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	260 521,01 €

BUDGET 2012 – Commune de Mornac sur Seudre

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal de voter le budget primitif :

- en section de fonctionnement par chapitre
- en section d'investissement par chapitre avec opérations

Le budget primitif est présenté comme suite :

- section de fonctionnement (en équilibre) :
 - Dépenses **828 501,01 €**
 - Recettes **828 501,01 €**
- section d'investissement (en équilibre)
 - Dépenses **722 500,38 €**
 - Recettes **722 500,38 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **d'accepter les modalités de vote dudit budget ;**
- **de voter le budget primitif de la commune, pour l'exercice 2012, tel que présenté ci-dessus.**
-

Il est prévu 5 500 € pour les subventions aux associations, M. ASSENZA souhaite que cette somme soit plus importante. Il demande également que ce budget prévoit des travaux de réfection des locaux à la Cure ;

M. HALLARD précise :

- que les travaux de réparations de locaux de la cure sont des frais en fonctionnement, et que nous pourrons les faire car c'est une enveloppe globale.

- que la somme de 5 500 € a été programmée pour les subventions aux associations, mais que nous pouvons toujours la faire varier, car c'est le chapitre 65 qui compte.

M. GUINARD précise que dans le budget il est prévu l'achat d'un tracteur. Il n'est pas pour, il souhaite un débat (plusieurs devis, une démonstration du matériel, voir avec les responsables des mairies alentour ce qu'ils utilisent...) Après discussion il est budgétisé mais l'achat sera décidé en conseil municipal ; L'agent viendra présenter son choix, et l'argumentera.

TAUX D'IMPOSITION (taxes foncières et taxe d'habitation) pour 2012

Monsieur le Maire informe que les taux des taxes d'imposition pour 2011 ont été les suivantes :

Taxe d'Habitation	11,78 %
Taxe Foncière (bâti)	20,60 %
Taxe Foncière (non bâti)	91,73 %

Monsieur le Maire propose une augmentation uniforme du taux de chacune de ces taxes de 0.5%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **d'augmenter uniformément les différents taux d'imposition de 0.5 %, ce qui donne pour 2012 :**

Taxe d'Habitation	11,84 %
Taxe Foncière (bâti)	20,70 %
Taxe Foncière (non bâti)	92,19 %

M. HALLARD précise que l'Etat a augmenté les bases de 1.8 %.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR REALISER LE CHEMIN PIETONNIER DERRIERE L' EGLISE

Monsieur le Maire informe que les transactions pour le passage piétonnier derrière le château pour accéder au chevet de l'église avancent.

Plusieurs devis ont été demandés. Il convient aujourd'hui de choisir les entreprises qui effectueront les travaux :

- Percement du mur existant
- Mur à réaliser de 6 m
- Chemin d'accès aux propriétaires du château

Entreprises maçonnerie	Montant H.T.
Legrand	7 485,00 €
Giraud	4 557,00 €

Entreprises terrassement	Montant H.T.
Orion	3 867,00 €
Gendre	3 684,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

- **de retenir le devis des entreprises :**

Giraud	4 557,00 €
Gendre	3 684,00 €

- **Inscrire la dépense au budget 2012**

AUTORISATION DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

POUR EFFECTER UNE OUVERTURE DANS LE MUR DERRIERE L'EGLISE.

Monsieur le Maire explique que les transactions avec les propriétaires du château sont pratiquement terminées. Des travaux seront nécessaires pour réaliser cet accès, et avant tout il faudra déposer une demande de déclaration préalable pour percer le mur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité

- **De donner l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable pour percer le mur.**

AFFAIRES DIVERSES

Tir à l'arc

Mme Tantin souhaite effectuer des démonstrations de tir à l'arc au stade le jour de la brocante.

Après discussion il est décidé de la convoquer pour voir comment sécuriser les lieux, car le stade sera ouvert au stationnement.

Les jeunes

M. CHUSSEAU informe les élus qu'une sortie kayak est organisée pour le dimanche 13 mai 2012, qu'il accompagnera les jeunes avec Mme Patricia SAID. Des courriers ont été adressés personnellement à chaque parent, environ 50)

C.A.E.

M. le Maire propose de prendre un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi, 24 h/semaine, comme les années précédentes pour aider les services techniques et la surveillance du parking juillet et août. Nous avons lancé une offre à pôle emploi.

NUITS ROMANES

Mme Tétaud rappelle que les nuits romaines ont lieu le MARDI 3 JUILLET, et qu'elle compte sur l'ensemble du conseil municipal pour aider. M. Guinard rappelle qu'il sera absent à cette date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.